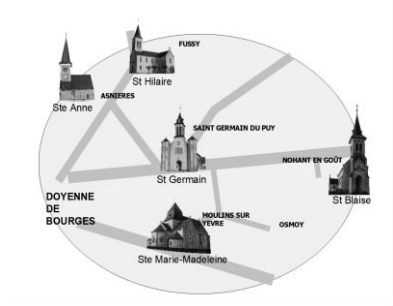

PAROISSE SAINT-GERMAIN

Asnières-lès-Bourges – Fussy
Moulins-sur-Yèvre – Osmoy – Nohant-en-Goût
Saint-Germain-du-Puy

17, rue Charles de Foucauld 18390 SAINT-GERMAIN-DU-PUY

COLLECTE PAROISSIALE 2020

La paroisse Saint-Germain a vu ses comptes continuer légèrement à s'améliorer en 2019 avec un déficit de fonctionnement de 5.600 € (au lieu de 6.500 € l'année précédente)

Le plancher du bureau du curé au presbytère a été réparé grâce au soutien financier du Diocèse qui a subventionné la dépense (1.628 €).

Il faut noter une diminution de la collecte paroissiale 2019 de 500 € par rapport à 2018.

Comme vous pouvez le comprendre, **votre soutien financier est indispensable,** en cette année 2020 marquée par une baisse des recettes liée à la crise sanitaire, pour aider la Paroisse Saint-Germain à assumer ses charges.

Merci à tous ceux qui donnent aux quêtes paroissiales et à la collecte paroissiale annuelle.

Et merci aussi à tous ceux qui donnent généreusement de leur temps au service de la paroisse pour l'aider à vivre et à assumer sa mission d'annonce de la Bonne Nouvelle de l'amour de Dieu pour tous les hommes.

Alain KRAUTH, Curé de la paroisse
Et les membres du Conseil Economique Paroissial

✂

BULLETIN DE PARTICIPATION A LA COLLECTE PAROISSIALE 2020

A renvoyer à : Paroisse Saint-Germain – Collecte Paroissiale
17 rue Charles de Foucauld 18390 SAINT-GERMAIN-DU-PUY

NOM ..... Prénom .....
N° ..... Rue .....
Code postal ..... COMMUNE ..... Mail

Montant de la participation versée : ☐ 40 € ☐ 60 € ☐ 100 € ☐ 200 € ☐ ..... €

☐ par chèque à l'ordre de « Paroisse Saint-Germain » en date du : ……/……/……

☐ en espèces

☐ par prélèvement automatique : l'autorisation de prélèvement est disponible au presbytère

Vous bénéficierez d'un reçu fiscal vous permettant de bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu.

Les informations recueillies sont destinées à la paroisse Saint-Germain et enregistrées dans le fichier de la collecte paroissiale afin d'en faciliter le suivi. Conformément à la loi du 6 janvier 1978, vous pouvez obtenir communication des informations vous concernant en vous adressant au presbytère. Vous pouvez aussi, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des informations vous concernant.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2019 (arrondies)		RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2019 (arrondies)	
Dépenses de fonctionnement … salaires et charges sociales 7.300 … fournitures de bureau, timbres, tél. 2.600 … frais déplacement (pris en charge par le Doyenné) 0	9.900	Collecte paroissiale Don association Loisirs et Culture Dons	7.200 1.100 1.000
Charges immobilières … amortissements 9.200 … chauffage 3.400 … taxe foncière 1.300 … électricité 1.400	15.300	Recettes liées à des célébrations … quêtes de dimanche et fêtes 3.900 … célébrations d'obsèques 12.500 … célébrations de baptême 1.000 … célébrations de mariage 300	17.700
Travaux au presbytère (plancher bureau)	1.600	Subvention du Diocèse	1.600
Contribution aux charges pastorales assurées par le Diocèse Contribution au Doyenné de Bourges	5.300 2.600	Contribution du Diocèse aux frais de déplacement	800
Fournitures pour le culte	800		
Catéchèse	900	Cotisations catéchèse	900
Autres dépenses	1.200	Autres recettes	1.700
TOTAL DES DEPENSES	**37.600**	**TOTAL DES RECETTES**	**32.000**

LA COLLECTE PAROISSIALE

La collecte est indispensable à la vie financière de la Paroisse. Comme toutes les autres paroisses du Diocèse de Bourges, celle de Saint-Germain fait appel une fois par an à la générosité des paroissiens, pratiquants ou non, pour lui permettre de continuer à transmettre la Bonne Nouvelle. Les dons restent intégralement à la paroisse et il n'y a pas de petits dons !

Les dons faits à l'occasion des célébrations ne suffisent pas à équilibrer le budget de la paroisse. La collecte représente ainsi 22 % des ressources annuelles.

En 2017, 120 familles ont donné 10.300 €.
En 2018, 108 familles ont donné 7.700 €.
En 2019, 102 familles ont donné 7.250 €.

CHOISIR LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

Choisir le prélèvement automatique permet d'étaler le soutien financier tout au long de l'année grâce à des prélèvements mensuels ou trimestriels. Il facilite également la gestion de la paroisse grâce à des recettes financières régulières. Vous pouvez demander au presbytère un bulletin à remplir et à signer. Il devra être accompagné d'un relevé d'identité bancaire.

LE DENIER DE L'EGLISE EST DIFFERENT DE LA COLLECTE PAROISSIALE

Le Denier de l'Eglise est appelé par le Diocèse (et non pas par la paroisse). Votre participation au Denier est versée directement au Diocèse qui s'en sert pour assurer le traitement des prêtres.

SE FAIRE L'AMBASSADEUR DE LA COLLECTE

102 familles ont participé en 2019 à la collecte. Chaque famille pourrait essayer de convaincre une famille ne participant pas encore à la collecte de l'importance de celle-ci pour la vie paroissiale.

INTENTIONS DE MESSE

Il est possible de demander à prier à l'occasion d'une messe pour une intention particulière : décès, naissance, difficultés d'une personne, remerciement... L'offrande financière sert à rémunérer les prêtres (le montant indicatif est fixé par l'Evêque à 18 €).

Vous pouvez vous adresser au secrétariat (✆ 02 48 30 80 16).